



MAIRIE  
DE  
VOLONNE

(04290)

Tél. 04 92 64 07 57

Fax 04 92 64 44 41

E-mail : mairie.volonne@mairie-volonne.eu

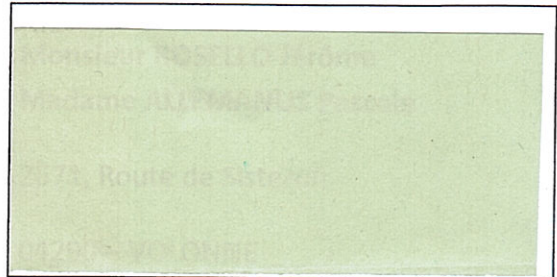
606(b)/RC.2018 – Lettre R-AR. N° 1A 145504 18443.

(SG/Dos.RÉS.AEP-EU/FORAGE VANÇON/ENQ.PUB.2018

COPIE POUR INFORMATION

provence  
alpes

Le 19 Octobre 2018.



**OBJET : VOLONNE (04) / CAPTAGE du VANÇON - Enquêtes Publiques conjointes.**

**(sur la demande d'autorisation d'exploiter le champ captant en nappe alluviale de la Durance et sur la mise en conformité des forages 2004 et 2011)**

**RÉF. : Arrêté Préfectoral n° 2018-289-014, du 16.10.2018.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire visée en rubrique, j'ai l'honneur de vous notifier, sous ce pli et pour information, les documents suivants :

- l'arrêté préfectoral n° 2018-289-014, en date du 16 Octobre 2018, portant ouverture d'une enquête publique conjointe en vue d'autoriser l'exploitation du champ captant en nappe alluviale de la Durance sur la commune de Volonne.
- l'avis d'enquête publique correspondant.

En qualité de propriétaire(s) foncier(s) sur le territoire de la commune de Volonne, vous êtes concernés par le(s) périmètre(s) de protection et les servitudes correspondants :

Périmètre protection	Parcelle(s)	Surface(s) (en m <sup>2</sup> )	Identification Propriétaire
PPR Sensible	AC / N° 51	9 770	ROSELLO Jérôme ALLEMANUS Pascale
	AC / N° 121	392	
	AC / N° 123	1 204	
PPR Moins sensible	AC / N° 51	9 770	

Je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des pièces ainsi communiquées.

.../...

Par ailleurs, je vous confirme que :

1. un dossier complet comprenant notamment une étude d'impact est consultable sur le Site Internet de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence ([www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/) onglet publications / enquête publique / commune de Volonne).
2. ces pièces seront également disponibles en Mairie de Volonne, ainsi que 02 registres d'enquête, afin que chacun puisse :
  - en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures des bureaux de la Mairie (sauf les jours fériés),
  - consigner éventuellement ses observations sur le(s) registre(s) ouvert(s) à cet effet, ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur, siégeant en Mairie de Volonne ou par messagerie électronique à l'adresse : [pref.environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref.environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) en précisant le lieu de ladite enquête publique.
3. Madame Françoise BROILLIARD, désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, siègera en Mairie de Volonne où toutes les observations pourront lui être adressées.

Bien entendu, mes services restent à votre écoute, comme à votre disposition, si nécessaire.


Vous souhaitant bonne réception du présent envoi,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Sandrine COSSERAT.

Pour le MAIRE empêché,  
L'adjoint (su)  
  
Jean-Paul MALDONADO.